

**Titre : Installation d'intérieurs d'aéronefs**

**Code :** 4263

**Unités :** 39

**Durée :** 585 heures

**Secteur de formation :** Fabrication mécanique (11)

**Sanction des études :** AEP (décernée exclusivement par les centres de services scolaires)

**Année d'approbation :** 2022

**Centre de services scolaire mandaté :** de Montréal

**Centres de services scolaires participants :**

**Fonction de travail :** Installatrice et installateur d'intérieurs d'aéronefs

**Objectifs du programme d'études :** Les personnes qui exercent la fonction de travail d'installatrice et d'installateur d'intérieurs d'aéronefs exécutent les tâches liées à la production et à l'entretien d'intérieurs d'avions et d'hélicoptères. Elles procèdent à l'installation et à l'ajustement de meubles et de revêtements intérieurs nécessitant l'installation et la désinstallation de composants tel le mobilier : sièges, cabinets, portes, toilettes, vestiaires, espaces de rangement, poste de pilotage et les divers types de revêtements intérieurs.

**Conditions d'admission :**

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

- 1** avoir obtenu au moins les unités de 3<sup>e</sup> secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ;
- ou** avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ;
- ou** avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique.
- 2** avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois ;
- ou** avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation ;
- ou** avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent ;
- ou** satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Ce programme est admissible par la [passerelle CFMS-AEP](#).

**CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES**

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
AEP 263-011	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15
AEP 263-022	Prévenir les risques en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement	30
AEP 263-035	Interpréter des dessins techniques et de la documentation technique	75
AEP 263-048	Effectuer des opérations de façonnage et d'assemblage des pièces	120
AEP 263-058	Désinstaller et installer des attaches	120
AEP 263-062	Désinstaller et installer des accessoires et des éléments de finition	30
AEP 263-072	Désinstaller et installer les sacs d'isolation et des périphéries	30
AEP 263-083	Désinstaller et installer des revêtements textiles et non textiles	45
AEP 263-093	Désinstaller et installer des sièges, tables, divans et unités de service des passagers	45
AEP 263-105	Désinstaller et installer des monuments	75

**Documentation disponible sur demande**

- Rapport de l'AST ou de l'AP
- Programme d'études
- Instrumentation RAC
- Projet de formation
- Guide d'organisation matérielle
- Tableau d'harmonisation
- Cadre d'évaluation